

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2017

RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN - (N° 427)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par

M. Chenu, M. Aliot, M. Bilde, Mme Le Pen, M. Pajot et M. Collard

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La première demande d'asile effectuée en France n'entraîne pas la nullité du risque de fuite de manière automatique.